

ECOLE POMMIER  
01160 ST MARTIN  
DU MONT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**du 07/ 06/ 2018**

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M.LAUGIER			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT	X		
Maire : Laurent PAUCOD	X		Brigitte DONGUY
Conseillers municipaux : Cécile COTE, Christian FONTAINE, Lydie CHENE, Anne SOULARD	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Carole FEAUD	X		
Béatrice PONCET	X		
Jocelyne BALLAND	X		
Véronique MICHEL	X		
Isabelle CHEVALIER		X	
Sandrine CORDOVADO	X		
Céline CARRET		X	
Caroline CHAPELAND		X	
Julia ESTUBLIER	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Nathalie MARC	X		
Elisabeth JANIN		X	
Nadia DANIEL	X		
Franck GRAVIER		X	
David ANTONY		X	
Céline LOCHE	X		
Delphine BANACH	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :Céline LACROIX(psychologue scolaire)Catherine PAUGET			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM : Sandrine TESSIER, Nathalie BUCLET	X		
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			

Procès-verbal établi le 09/03/2017

Le président, directeur de l'école  
Nom : CHAPOUTOT  
Signature

Le secrétaire,  
Nom : CHAPOUTOT  
Signature

Date : 07/06/2018  
Heure de début : 18h00

**Ordre du jour :**  
Informations école  
Projet d'école : activités, sorties et projets en cours  
Informations Mairie  
Questions des parents

## ☐ **Sujet 1 : Informations école**

### **Sécurité :**

Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Un exercice a été réalisé le vendredi 27 mai.

Côté maternelle : simulation du feu au niveau des toilettes à 9h30, évacuation des classes dans le calme, en 2min, sur le parking de l'école.

Classe des CP/CE1 : simulation du feu dans le hall d'entrée à 9h40, évacuation dans le calme par l'escalier de secours, en 1min 10 .

Côté primaire : Simulation du feu au niveau de l'ascenseur à 10h15, évacuation dans le calme par la sortie principale jusque dans la cour maternelle en 2min 40 pour la classe des CE2 et la classe des CM2. La classe des CE2/CM1 a emprunté l'escalier extérieur et s'est regroupée sous le préau de la cour des primaires.

Le 22 juin aura lieu un exercice dans le cadre du PPMS « Attentat/intrusion ».

### **-Effectifs prévus à ce jour pour la rentrée 2018 :**

22 PS 17 MS 20 GS 23 CP 19 CE1 20 CE2 27 CM1 18 CM2

La liste des classes sera affichée vendredi 31 août à partir de midi.

### **- Aménagements concernant la transition GS/CP et CM2/6ème :**

La dernière semaine avant les vacances, les élèves de GS passeront une demi-journée dans les 2 classes susceptibles d'accueillir des CP à la rentrée et vivront une récréation côté primaire.

Une petite liste de matériel à fournir sera transmise en fin d'année aux élèves. Suivant le fonctionnement de chaque classe, un complément pourra être demandé à la rentrée.

- Visite du collège de Pont d'Ain : Les élèves de CM2 ont commencé à prendre leurs repères dans leur futur collège. Ils ont assisté à un cours et participé à un jeu d'orientation. ils ont également déjeuné au self.

### **-Activité natation :**

Les enseignantes font le constat que tous les élèves ont progressé notamment les élèves de CE1 qui vivent leur deuxième cycle d'apprentissage de la natation.

L'année scolaire prochaine l'activité natation concernera uniquement la classe des CE1 qui se rendra la piscine Carré d'Eau. L'activité et le transport seront financés par la Communauté de Communes CA3B .

## ☐ **Sujet 2 : Projet d'école: projets et sorties de l'année**

**PS/MS** : Rencontre avec les correspondants de Certines (spectacle interactif sur le loup proposé par Planète-mômes), prochaine rencontre le 25 juin pour préparer le spectacle musical qui sera présenté aux familles le 26 juin à la salle des fêtes de ST Martin.

Une sortie pique-nique avec passage à la ferme d'Annie Gauthier est prévue le vendredi 29 juin avec maîtresse Céline.

**MS-GS** :visite de l'atelier « tournage sur bois » d'un papa d'élève à Confranchette.

La sortie accrobranche organisée par maîtresse Caroline pour rencontrer les correspondants de Pont d'Ain, a été reportée au jeudi 5 juillet en raison des conditions météorologiques. Les deux classes se sont quand même retrouvées le 31 mai, à l'école de ST Martin et ont partagé un moment convivial en participant à des parcours sportifs et à des jeux de société.

**MS-GS et GS/CP** :sortie à Touroparc le 15 juin en lien avec le thème de l'année sur les 5 continents .

**CP/CE1** : Suite à leur cycle danse les élèves ont assisté le 26 avril au spectacle « La belle » au théâtre de Bourg en Bresse. Le spectacle «Ça tourne autour des chaises » crée par les élèves a été filmé et projeté lors de la semaine des Culturiosités. Il sera projeté à nouveau lors de la fête de l'école organisée par le Sou des Ecoles.

Randonnée pédestre sur les sentiers de ST Martin avec pique-nique le 29 juin.

**CE2/CM1** : Projet « découverte de l'écosystème de la rivière » avec la FRAPNA: un diaporama de la sortie des élèves sur le terrain (à Château Vieux) sera projeté lors de la fête de l'école.

Sortie à la cité médiévale de Pérourges le 25 juin . Les élèves participeront à un jeu de piste et à un atelier autour de la fabrication du papier.

**CM2** :Sortie au musée des soieries Bonnet (visite du musée et atelier tissage) le matin, et au musée du Cheminot l'après-midi (29 juin).

### **Projets communs à plusieurs classes :**

Les Incorruptibles : le vote a eu lieu fin mai.

Semaine des Culturiosités : Le bal nomade s'est déroulé à la salle des fêtes de ST Martin le vendredi 4 mai.

Les élèves participeront à un échange interclasses le 18 juin à la salle des fêtes

### **□ Sujet 3 : Informations mairie**

**-Sécurisation des cours** : les travaux (ré-hausse des portails et interphones) initialement prévus pendant les congés de printemps seront finalement réalisés cet été.

**-Transports scolaires** : un courrier informera les familles des nouvelles modalités. A compter de cette rentrée la compétence transport a été transférée du Conseil Départemental à CA3B. Toutes les familles recevront un courrier explicatif.

**-Conseil municipal d'enfants** : les 2 projets portés par l'équipe élue cette année ont été réalisés : le nettoyage de la commune a eu lieu samedi 2 juin et a réuni 34 enfants et 41 adultes. Ce fut une belle réussite.

La mosaïque créée sur le thème « Comment voyez-vous votre commune ? » sera inaugurée le vendredi 22 juin en même temps que la kermesse.

### **Question des parents :**

**Question(s) n°1** : Les parents ont eu, encore, des retours de punition générale sur le temps de cantine avec notamment un épisode portant sur une privation en guise de punition (remplacement d'une glace par une compote). Ces événements sont largement vécus comme une injustice car concernent tous les enfants et pas seulement les responsables.

Que se passe-t-il pour que ce type de punition soit prise, et est-ce également une pratique chez les maîtresses ?

Quel était et quel est le but de cette démarche ?

Y a-t-il assez de moyens (humains, formation ?) pour identifier et gérer plus clairement les problèmes, évitant ainsi une telle solution ?

*Réponse de la mairie :*

*Concernant la « punition » tous les enfants ont eu ce jour-là une entrée, un plat-légumes et un dessert. Le temps de cantine est bruyant certes car c'est un moment où les enfants ont besoin de décompresser mais le manque de respect des enfants envers le personnel et la nourriture n'est pas acceptable. Il y a actuellement 2 personnes Sylvie et Laurence, plus Isabelle Vallet et Marie Pierre Lozat, il n'est pas prévu l'embauche d'une autre personne.*

*Concernant l'école, les sanctions sont définies dans le règlement intérieur au paragraphe 3/Vie scolaire*

*Rappel :*

*« -Un respect mutuel entre les enfants, les familles et les enseignants est la base des liens.*

*-A l'école maternelle, la seule sanction pouvant être infligée est l'isolement momentané, sous surveillance, d'un enfant afin qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.*

*Tout châtiment corporel est interdit.*

*Un élève peut être isolé ou privé d'une partie seulement de la récréation.*

*-A l'école élémentaire, les manquements graves au règlement intérieur, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes de l'école donneront lieu à des sanctions portées à la connaissance des familles.*

*Les parents sont invités à informer l'équipe enseignante s'ils ont connaissance par leur enfant d'actes qu'ils jugent graves.*

*En cas de grave perturbation durable, en maternelle ou élémentaire l'enfant doit être soumis à un examen où participent l'équipe éducative, le médecin scolaire et un membre du Réseau d'Aide Spécialisé.*

*Ceci peut entraîner un retrait provisoire ou un changement d'école après une période probatoire d'un mois. »*

Question n°2 : Certains parents demandent s'ils ne peuvent pas déposer les enfants à l'école quand il y a de la neige et pas de bus, ainsi ouvrir une classe pour faire la garderie, et voir les modalités pratiques d'un accueil à l'école mis en place avant les horaires d'ouverture classiques.

*L'absence des transports scolaires est très rarement prévue la veille des intempéries et la décision de ne pas effectuer le ramassage scolaire est de la responsabilité du chauffeur. Il se peut qu'il y ait un service et pas de deuxième donc impossible de mettre en place un accueil à l'école. En cas de neige, il est souhaitable aussi que les parents qui déposent leurs enfants à l'atelier péri-scolaire se renseignent auprès du directeur s'il a des informations concernant le transport.*

Question n°3 : La gestion des jours rattrapés, ou pas, dans le cas de "ponts" suite aux jours fériés du mois de mai, semble être traitée différemment selon les établissements.

Qui décide d'un possible aménagement ?

Et en fonction de cette réponse, serait-il possible (ou pas donc) d'anticiper de futurs rattrapages de jours permettant ainsi à plusieurs familles de bénéficier d'une période supplémentaire de congés et éviter ainsi des absences "embêtantes" pour les maîtresses et pour les élèves ?

*Le calendrier scolaire national est fixé pour une période de trois années par arrêté ministériel. Il*

*s'impose à toutes les écoles, sauf adaptations locales apportées par le recteur. Les écoles n'ont aucun pouvoir de décision concernant des aménagements.*

Heure de fin : 20h00